

Pêches

de la résolution proposée par le chef de notre parti. J'ai également été encouragé par la déclaration du ministre au sujet des changements d'attitude de divers pays vis-à-vis de l'imposition d'une surveillance sur les régions au-delà du plateau continental jusqu'à une limite de 200 milles de la côte. J'ai toutefois été inquiet par la réponse qu'il a donnée cet après-midi à certaines questions et qui laissait croire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'était pas du même avis.

• (2100)

L'accord de la CIPAN sur le contingentement constitue un pas en avant en ce qui concerne la protection et le contrôle de nos ressources piscicoles au large de nos côtes. Les pêcheurs canadiens en profiteront-ils, cela reste à voir. Pour le moment il en est résulté que les mises à terre de harengs et d'aiglefin ont été moindres qu'ils ne l'auraient été si les accords de la CIPAN n'avaient été conclus. Contrairement à ce qu'a dit le ministre cet après-midi, le contingentement ne prévoyait pas suffisamment de hareng pour maintenir notre flotte ou nos usines de pêche en activité. Dans la baie de Fundy, il y a une flotte de senneurs capable de capturer environ 200,000 tonnes de hareng sur nos bas fonds traditionnels, mais maintenant, en vertu des accords de la CIPAN, ils se limitent à 5,000 tonnes, juste de quoi approvisionner un navire avec une prise annuelle normale. La prise globale, comme l'ont mentionné d'autres sénateurs, a également décliné chaque année. Nos pêcheurs croient que cela provient du pillage de nos ressources par les navires des flottes étrangères en activité au large de nos côtes.

En dépit des assurances données par le ministre qu'il n'en est pas ainsi, nous n'avons qu'un moyen de connaître la quantité réelle de poissons prise par ces navires étrangers. Il y a 2,000 de ces navires en activité au large de nos côtes. A moins qu'il n'y ait des contrôles pratiques, ou des contrôles négociés en ce qui concerne la dimension des prises, les moyens ou la technique de la prise, les accords de la CIPAN apparaîtront suspects à nos pêcheurs.

Qu'en est-il de la limite de 200 milles? Ici je parle des possibilités que le Canada a d'exercer une surveillance. Cela ne sert à rien de proposer une limite de 200 milles, ou la limite du plateau continental, si le Canada n'est pas capable de patrouiller ce secteur maritime pour s'assurer qu'on n'empiète pas sur sa souveraineté. A l'heure actuelle, sur la côte est nous avons un navire capable d'assurer la surveillance et la contrainte. Nous avons entendu des propositions concernant un autre navire, qui entrera en activité dans quelques années. J'ai été étonné du communiqué publié par le ministre le 11 mai, dans lequel il est dit expressément que le Canada a augmenté sa surveillance aérienne au point où nous aurons maintenant un vol par semaine d'un Tracker.

M. McGrath: La belle affaire!

M. Haliburton: La belle affaire, vous avez raison. Ils voleront 1,400 heures par an, soit une moyenne d'environ trois heures par jour.

M. McGrath: Ou, encore, un jour par semaine.

M. Haliburton: Ce n'est qu'un effort symbolique qui ne met certainement pas en mesure de connaître l'emplacement des navires étrangers qui viennent pêcher régulièrement sur nos côtes, ainsi que l'importance de leurs prises. Si l'on fait le calcul, et que l'on tienne compte du temps qu'il faut pour voler d'un navire à l'autre, cela veut dire

[M. Haliburton.]

que l'avion Tracker ne surveillera chacun des navires que pendant dix minutes environ.

M. Lundrigan: Vous faites erreur. Ce serait environ 60 secondes.

M. Haliburton: C'est exact, environ 60 secondes. De plus, nous devons tenir compte de nos possibilités de faire des sauvetages. Moi, je viens des Maritimes et j'ai confiance en la capacité de nos marins. Je suis fier de notre patrimoine maritime et je sais que nos marins sont à la hauteur dans les meilleures et les pires conditions atmosphériques. Je trouve donc particulièrement exaspérant le fait que lorsqu'un de nos bateaux est en difficulté, ou qu'un de nos pêcheurs doit être rescapé, le sauveteur soit presque toujours l'un de nos bateaux de pêche ou la garde côtière américaine.

La situation est tout à fait ridicule si on considère que la limite des eaux territoriales se trouve à 200 milles des côtes. Nous devrions donc être capables de sauver des vies et de patrouiller. Un de mes collègues a fait une suggestion utile à cet égard la semaine dernière. Il a proposé qu'on songe sérieusement à se servir des quatre torpilleurs-escortes qu'on a mis en réserve à Halifax. Ces torpilleurs sont tous désignés pour accomplir cette tâche. Ils sont rapides, navigables et peuvent transporter un hélicoptère, ce qui pourrait être très utile en cas de catastrophe en mer, non seulement pour sauver des personnes, mais pour les ramener à terre, pour qu'elles reçoivent des soins médicaux.

On a beaucoup parlé de la limite de 12 milles et du fait que ce soit le gouvernement libéral des années 60 qui l'ait imposée. Au premier coup d'œil, c'est peut-être vrai. Cependant, ceux qui le disent ignorent que c'est le gouvernement conservateur qui a avancé le principe à la Conférence sur le droit de la mer en 1958. Cette idée avait alors été reconnue à l'échelle internationale. C'est ce qui nous a poussés à l'adopter. Le gouvernement libéral des années 60 ne faisait qu'y donner suite, que suivre la ligne de conduite déjà établie par le gouvernement conservateur précédent.

Quelle a été la réaction à la déclaration unilatérale d'une limite de 12 milles? Dans bien des cas, il n'y en a pas eu, parce que tous les pays veulent protéger leurs propres intérêts. Mais cela a affecté nos pêcheurs de homard qui ne peuvent se rendre à leurs lieux de pêche habituels, tandis que les bateaux américains pratiquent la pêche parce qu'ils sont censés avoir des droits de pêche depuis toujours dans les eaux canadiennes. Je ne sais pas quelle serait la solution à ce problème, mais si on ne le résout pas bientôt, il y aura une autre guerre, car les pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse, voyant leurs prises diminuer et connaissant les répercussions des prises en haute mer, ne sont pas prêts à se laisser faire. Ils ne veulent pas être obligés de prendre de l'aiglefin, du flétan ou de la morue barbeuse, tandis que les Américains prennent du homard à l'intérieur de la limite de 12 milles, ce qu'ils ne peuvent pas faire.

Pour terminer, je tiens à dire que je suis fier de mon pays et de sa vocation maritime. Nous autres, Canadiens, ne pouvons pas assister indifférents au pillage de nos ressources maritimes qui s'effectue sous nos yeux. Nous pouvons les partager. Comme nous avons assez de ressources, nous pouvons en partager une partie avec d'autres pays, grâce à une gestion intelligente. Quoi qu'en soit, en tant que députés, nous devons protéger les intérêts des Canadiens ainsi que nos diverses espèces de poissons. Si la baleine, la pétoncle et le homard ont besoin de sécurité, il